

Message du Conseil communal au Conseil général n° 153 du 21.09.2020

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 500'000.- TTC pour la mise en séparatif d'une partie du sud des voies par un exutoire à la rivière à proximité de l'école primaire de Bassecourt.

1. Préambule / Objet

Durant cet été, les chemins de fer fédéraux suisses (CFF) ont remplacé la voie entre le passage à niveau de l'église catholique à Bassecourt. Le système d'évacuation des eaux de la voie a été revu, ce qui a pour conséquence d'amener un débit supplémentaire dans le réseau communal unitaire.

L'un des objectifs du plan de gestion des eaux usées (PGEE) vise à éliminer au maximum les eaux claires parasites. Le but étant de sortir du réseau unitaire à destination de la station d'épuration (STEP) les eaux ne nécessitant pas de traitement particulier. Elles seront déversées dans la rivière pour le cas qui nous occupe.

Pour l'heure, un grand secteur (Fin Doie et Neufs-Champs) de notre village est équipé en séparatif sans que l'exutoire à la rivière ne soit réalisé. Le raccordement supplémentaire d'eaux pluviales de la voie CFF donne l'impulsion à la réalisation du dernier tronçon permettant la séparation concrète des eaux usées et des eaux pluviales.

Les travaux se situeront au nord et au sud de l'église.

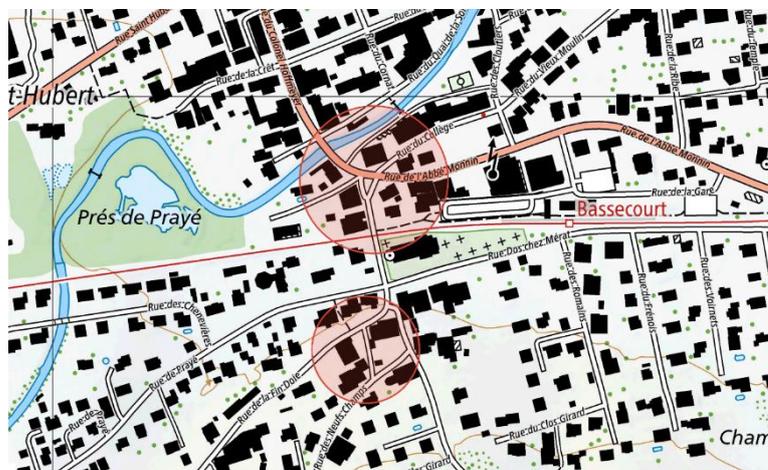


Figure 1 : extrait de plan 1 :2'000

2. Introduction

En automne 2019, le Conseil communal a mandaté le bureau GVS SA à Bassecourt pour la mise en séparatif d'une partie du sud des voies par un exutoire à la rivière à proximité de l'école primaire. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des actions préconisées par le PGEE communal.

Afin de répondre à l'ensemble de ces actions, de nombreux travaux d'assainissement ont été entrepris ces dernières années.

La première étape a été réalisée en 2007-2008, par l'assainissement de la rue des Neufs-Champs.

La seconde étape a été réalisée en 2012-2013 par l'assainissement de la Rue de la Fin Doie (y compris le carrefour de l'ancien restaurant du Jura).

La troisième étape a été réalisée en 2019 par l'assainissement de la route située devant l'église et par la traversée de la voie CFF par les diverses conduites.

Le crédit proposé représente la quatrième étape et permettra de finaliser l'assainissement du secteur et ainsi de bénéficier d'une réelle mise en séparatif.

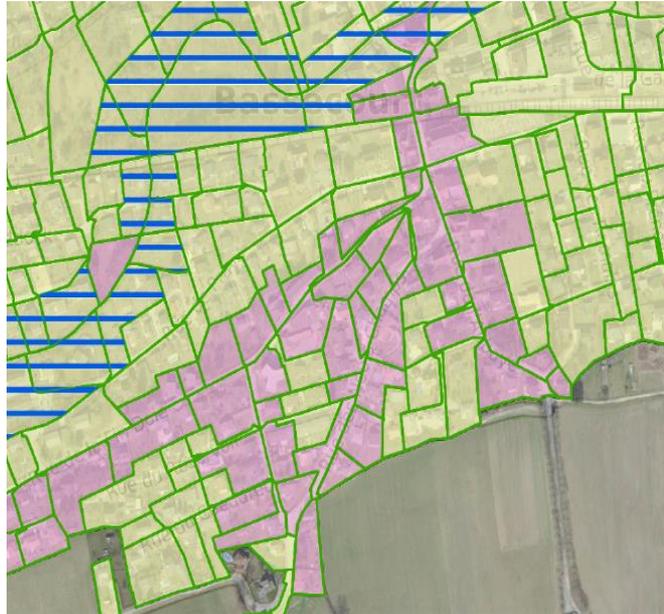


Figure 2 : extrait du plan de concept du PGEE jaune secteur unitaire, rose secteur séparatif

3. Considérations générales

La rue Norbert Périat est très ancienne, de nombreux déficits d'infrastructures sont observés et nécessitent une réfection. Sont concernés : la chaussée, l'eau potable, les eaux usées avec la pose d'une conduite d'eaux claires, l'assainissement du réseau swisscom et de l'éclairage public. Ceci permettra une connexion parfaite entre les rues des Neufs-Champs et Fin Doie qui ont déjà subi une rénovation antérieure.

En revanche, seule une nouvelle conduite d'eaux claires sera posée depuis la canalisation en attente vers la voie CFF jusqu'à la conduite de décharge à proximité de l'école primaire. Toutes les autres conduites seront maintenues moyennant quelques éventuelles modifications en fonction du tracé de cette future canalisation.

En raison du raccordement du drain de la voie CFF sur la canalisation communale, les autorités négocient actuellement la participation de la régie à ces travaux.

4. Procédure

Les appels d'offres seront lancés en fin d'année 2020 si possible.

5. Considérations particulières

La chaussée de la rue Norbert Périat sera réfectionnée sur environ 250 m² (coffre et revêtement).

La conduite d'eau potable sera remplacée sur une longueur d'environ 50m et les raccordements privés sur le domaine public seront remis à neuf.

Une nouvelle conduite d'eaux usées DN400, ainsi qu'une conduite d'eaux claires DN 300 seront posées dans la rue Norbert Périat.

Au nord des voies, la nouvelle conduite d'eaux claires partira depuis la voie CFF, traversera la route principale, rue Abbé Monnin et se raccordera à la conduite de décharge à proximité du déversoir d'orage (DO5) situé devant la halle de gymnastique de l'école primaire.

Cette conduite d'eaux claires aura un diamètre DN800 pour une longueur d'environ 100.00 m.

Trois nouvelles chambres seront construites le long du tracé.

Une intervention ponctuelle est prévue sur la conduite des eaux usées.

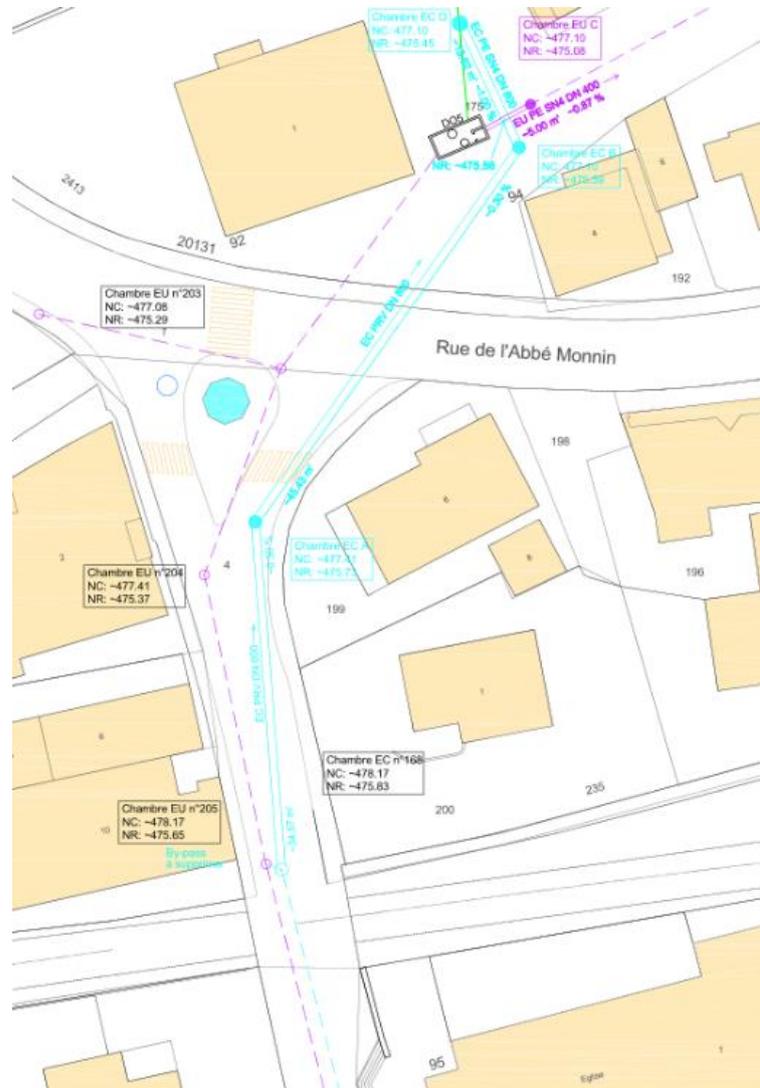


Figure 3 : extrait du secteur concerné

6. Délai de réalisation

Sous réserve des décisions en la matière, des conditions météo et des recommandations du service des infrastructures, pour ce qui a trait à la route cantonale, les travaux débuteront vraisemblablement en début d'année 2021.

7. Coût des travaux et/ou études

Les coûts des travaux sont basés sur une estimation du bureau d'ingénieur. Les coûts ont été estimés à environ CHF 500'000.- (précision : +/-10%). Le crédit communal peut être voté sur cette base.

Devis estimatif par postes		
Chaussée	CHF	59'500.-
Canalisation des eaux usées et des eaux claires	CHF	406'500.-
Conduites d'eau potable	CHF	28'500.-
Conduites industrielles et éclairage public	CHF	5'500.-
Total TTC, y compris divers et imprévus	CHF	500'000.-

8. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux	CHF	500'000.-
La demande de crédit porte sur un montant de	CHF	500'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

9. Financement

Pour la réfection des conduites d'eau potable, une demande de subventions auprès de l'ECA Jura sera réalisée. Une promesse de subvention est espérée à hauteur de CHF 500.-.

La dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Coût total de la réalisation	CHF	500'000.-
Subventions ECA Jura espérées	CHF	- 500.-
Solde à financer	CHF	499'500.-
Recours à l'emprunt	CHF	499'500.-

10. Charges financières annuelles

Les taux d'amortissement des différents types de réalisations sont fixés dans le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) en fonction de la durée de vie de l'objet.

Part Chaussée

Charge financière - montants en CHF		
Investissement net	59 500	
Taux d'amortissement comptable ' routes'	2,50 %	1 488
Durée amortissement comptable	40 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		1 190
Total de la charge financière annuelle		2 678

A charge du compte général, rubrique 6150 routes communales.

Part éclairage public

Charge financière - montants en CHF		
Investissement net	5 500	
Taux d'amortissement comptable 'routes'	2,50 %	138
Durée amortissement comptable	40 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		110
Total de la charge financière annuelle		248

A charge du compte général, rubrique 6156 Signalisation et éclairage public.

Part évacuation et traitement des eaux RETE

Charge financière - montants en CHF		
Investissement net	406 500	
Taux d'amortissement comptable	1,25 %	5 081
Durée amortissement comptable 'canalisations'	80 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		8 130
Total de la charge financière annuelle		13 211

En application du règlement communal et de la LGeaux, le service de l'évacuation et traitement des eaux, la charge financière annuelle est assurée par le fonds du Maintien de la Valeur.

Part eau potable - RAEP

Charge financière - montants en CHF		
Investissement net	28 000	
Taux d'amortissement comptable 'conduites'	1,25 %	350
Durée amortissement comptable	80 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		560
Total de la charge financière annuelle		910

En application du règlement communal et de la LGeaux, le service de l'approvisionnement en eau potable, la charge financière annuelle est assurée par le fonds du Maintien de la Valeur.

11. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à adopter ce crédit tel qu'il lui est soumis.

Haute-Sorne, le 02.09.2020

Au nom du Conseil communal
Le Président Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat Raphaël Mérillat